

TRANSAT POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Transat s'efforce de pratiquer ses activités en minimisant leur impact sur l'environnement, et en prenant des mesures pour que le tourisme profite de manière équitable à toutes les parties prenantes. À ces fins, Transat requiert l'appui de ses employés, de ses clients, de ses partenaires et de ses fournisseurs. La présente politique, développée et mise en œuvre par la vice-présidence finance et administration, énonce les principes que Transat entend respecter en matière d'approvisionnement en biens et services.

Nous entendons:

- 1. Recourir essentiellement à des fournisseurs et partenaires qui respectent ou dépassent les exigences des lois et réglementations en vigueur.
- 2. Favoriser les fournisseurs qui ont mis en place un système de gestion environnementale, qui ont une certification environnementale, ou qui ont adopté des mesures pour protéger l'environnement.
- 3. Favoriser les fournisseurs qui ont des politiques d'avant-garde en matière de gestion des ressources humaines, qui démontrent leur respect pour leurs employés, et qui sont engagés de manière responsable auprès des collectivités où ils sont installés.
- 4. Favoriser les produits certifiés, recyclés (ou à forte teneur en intrants recyclés) et recyclables, de même que les produits biodégradables ou à haute efficacité énergétique.
- 5. Mettre en place ou favoriser des mesures contractuelles afin de limiter la quantité de déchets, notamment les déchets non-recyclables, et de s'assurer le cas échéant qu'on dispose de manière responsable des matières non-récupérables et non-recyclables.
- 6. Favoriser et encourager l'utilisation de produits fabriqués à proximité immédiate du lieu où ils seront consommés, afin d'encourager les économies locales, et de minimiser la consommation d'énergie et les impacts négatifs liés au transport de marchandises.
- 7. Lors de travaux, encourager les entrepreneurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et économes en ressources, ainsi que l'utilisation de produits qui sont non-toxiques, réutilisables, renouvelables et/ou recyclables.
- 8. Encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre en place des programmes de récupération ou de recyclage à la fin de la vie utile de leurs produits.
- 9. S'assurer, soit par nos propres actions ou en y encourageant les propriétaires, que les immeubles occupés par Transat et ses filiales sont conçus, construits et exploités de façon à optimiser leurs performances environnementales.
- 10. S'efforcer d'améliorer continuellement notre performance environnementale par de fréquentes révisions des procédures et politiques.
- 11. Évaluer les soumissions et propositions déposées par des fournisseurs potentiels en combinant les critères de qualité, de performance et de développement durable.